



Zoom sur : Une modélisation pour représenter le fonctionnement de la station de pompage

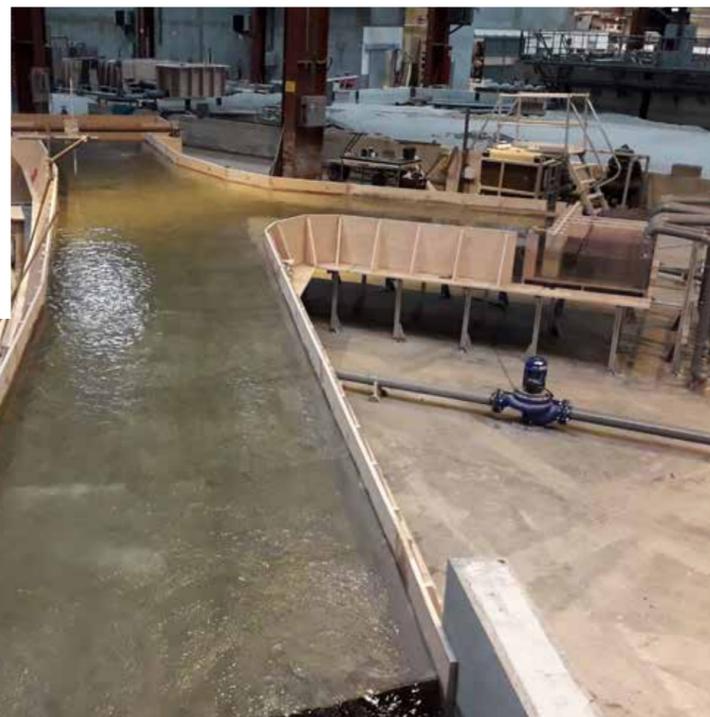
Le maître d'œuvre a construit une maquette de 15,5 mètres de long et 2 mètres de large afin d'évaluer, d'une part, le bon fonctionnement de la station de pompage et, d'autre part, les effets du pompage et de la vidange sur la sécurité de la navigation et sur la faune piscicole. Pour ce faire, les ingénieurs ont analysé l'écoulement d'eau sur trois points clés :

- la Seine, jusqu'à 170 mètres en amont et 125 mètres en aval ;
- le canal d'aménée, une voie d'eau artificielle entre la Seine et le site pilote ;
- la station elle-même.

Les tests ont permis de simuler le fonctionnement de 7 pompes à débit constant, à la fois au niveau le plus bas des eaux de la Seine, au niveau normal de la Seine et au niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).

Résultat : la faune est protégée car la vitesse d'écoulement de l'eau au niveau de la grille de protection avant les pompes, limitée à 0,5 m/s, permet de ne pas piéger les poissons. De plus, il n'a pas été constaté de vortex (tourbillons). Ces derniers, en aspirant l'air et les matières en suspension dans les pompes, les auraient endommagées. Enfin, malgré les courants provoqués à proximité de la station en phase de pompage, aucune perturbation de la navigation fluviale n'a été constatée.

En clair, dans toutes les configurations envisageables, le fonctionnement hydraulique de la station de pompage est satisfaisant.



Une maquette du site pilote a été fabriquée à l'échelle 1/18 par le cabinet d'étude Artelia Eau et Environnement, à Grenoble. Elle a été réalisée en bois, en mortier de ciment pour le fond de la Seine et en plastique pour la station de pompage.



LETTRE D'INFORMATION

OPÉRATION DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE

05 MAI 2020

AU SOMMAIRE

Des études approfondies pour un grand projet

Zoom sur une modélisation pour représenter le fonctionnement de la station de pompage

Cinq sites de valorisation écologique : de quoi parle-t-on ?

Du 10 juin au 10 juillet 2020, comment participer à l'enquête publique ?

L'ENQUÊTE PUBLIQUE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'enquête publique porte sur le site pilote de la Bassée et 5 sites de valorisation écologique.

Elle est accompagnée par une commission d'enquête indépendante qui veille à la bonne information du public et au respect de la procédure. Dans le cadre de cette démarche réglementaire, les commissaires-enquêteurs tiennent des permanences pour renseigner le public et recueillir les contributions.

L'enquête publique est une étape indispensable pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux. À l'issue de l'enquête, le projet peut être ajusté avant sa mise en œuvre.

COMMENT M'INFORMER ET PARTICIPER ?

L'enquête publique sera ouverte sur les 12 communes suivantes : Balloy, Bazoches-lès-Bray, Châtenay-sur-Seine, Courcelles-en-Bassée, Égigny, Gravon, Marolles-sur-Seine, Mousseaux-lès-Bray, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray, La Tombe et Vimpeles.

Pour vous informer sur le projet, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- depuis chez vous sur : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ;
- dans les mairies des 12 communes.

Des registres pour noter vos observations seront accessibles dans les mairies, ainsi que sur le site Internet dédié. Des permanences ouvertes à tous seront tenues par les commissaires-enquêteurs pour répondre à toutes vos questions. Enfin, la commission d'enquête recevra également des courriers, notamment électroniques, à une adresse spécifique.

Retrouvez l'ensemble des informations pour participer à l'enquête publique sur www.seinegrandslacs.fr

ET APRÈS ?

La commission d'enquête rédigera et publiera un rapport incluant ses conclusions motivées, ainsi qu'un avis sur le projet. L'EPTB Seine Grands Lacs pourra alors amender le projet en tenant compte des conclusions de l'enquête publique et obtenir les autorisations nécessaires au démarrage des travaux (prévu en 2021) pour une mise en service du site pilote, en cas de crue majeure, dès 2024.

LE PROJET DE SITE PILOTE EN BREF

Le projet d'aménagement de la Bassée poursuit un double objectif :

LIMITER LES EFFETS DES CRUES DE LA SEINE EN ÎLE-DE-FRANCE en aménageant 9 espaces endigués pour retenir l'eau des crues. Le site pilote constitue le premier de ces 9 espaces à réaliser.

VALORISER L'ÉCOSYSTÈME UNIQUE DE LA VALLÉE ALLUVIALE DE LA BASSÉE en restaurant des sites à enjeu écologique autour des futurs espaces endigués.



2020 : le temps de l'enquête publique

Après les nombreuses études menées de 2017 à 2019, c'est aujourd'hui le temps de l'enquête publique, qui se tiendra du 10 juin au 10 juillet 2020. L'enquête publique marque l'aboutissement d'une démarche de concertation engagée dès le démarrage du projet. Depuis 2011, un processus de dialogue continu et fructueux s'est installé avec élus, propriétaires et associations environnementales, sous l'égide d'Isabelle Jarry, garante de la concertation désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP). Nombre de comités de pilotage, ateliers, réunions de travail et réunions publiques ont été organisés autour de la définition du projet. Quelle conception ? Quels impacts sur le territoire ? Quelles mesures compensatoires ? Autant de questions débattues dont les résultats sont aujourd'hui soumis à enquête publique, le préalable indispensable avant le démarrage des travaux.



Perspective de la digue le long du chemin des Gravats au stade des études d'avant-projet. ©Land Act

CONTACT

L'équipe du projet d'aménagement de la Bassée se tient à votre disposition pour toute question : eptb@seinegrandslacs.fr ou 01 44 75 29 29



Retrouvez le fonctionnement du site pilote sur la chaîne de l'EPTB Seine Grands Lacs ou sur www.seinegrandslacs.fr

Réalisation : Semise - EPTB Seine Grands Lacs - Aurélie Pandavaine - Pascal Laugier - Julien Carmelle - Grégore Istiane
Mai 2020 - Photos : EPTB Seine Grands Lacs - Impression : Champagnac





Perspective de la digue à l'entrée de Châtenay-sur-Seine envisagée au stade des études d'avant-projet (©Land'Act)

Des études approfondies pour un grand projet

La définition du site pilote de la Bassée a nécessité des études approfondies, à la fois réglementaires et de conception des ouvrages à construire. Tour d'horizon.

Des études réglementaires pour évaluer l'impact du projet

Afin d'évaluer les incidences du projet, Seine Grands Lacs a conduit une étude d'impact. Cela a permis d'évaluer l'influence des travaux d'aménagement du site pilote sur les milieux humain et naturel, le patrimoine, le paysage et la santé. Après un long travail d'analyse, les résultats sont formels : les impacts résiduels du projet sont modérés et seront entièrement compensés par les différentes mesures proposées.

Mais qu'en sera-t-il lorsque le site sera en fonctionnement ? Les études montrent que la mise en eau du site lors des crues – se produisant environ tous les 6 ans d'après l'analyse des crues historiques depuis le début du XX^e siècle – aura des répercussions sur les activités humaines ou les milieux naturels (sols, sous-sols, eaux souterraines...). C'est pourquoi le projet prévoit des mesures

d'adaptation et de compensation. Elles concernent notamment l'indemnisation des propriétaires et des acteurs économiques concernés et la restauration des milieux naturels en faveur d'une plus grande biodiversité.

Des expertises qui donnent vie au projet

La phase de conception détaillée du site pilote a nécessité des études approfondies, en particulier en hydrogéologie, génie civil, géotechnique et hydraulique (lire page 3). L'ensemble des ouvrages et des aménagements écologiques et paysagers ont été représentés et conçus à l'aide de modélisations 2D et 3D.

Des plans et vues de détail des aménagements ont été réalisés. Ils ont permis d'établir le coût précis du projet et de construire le phasage détaillé des travaux.



Cinq sites de valorisation écologique : de quoi parle-t-on ?

Second pilier du projet de site pilote : la valorisation écologique. Cinq sites, définis en concertation avec les associations environnementales, les usagers et les collectivités locales, seront restaurés et mis en valeur.

Au cours des dernières décennies, l'homme a considérablement modifié le paysage de la vallée alluviale de la Bassée et son écosystème : mise à grand gabarit de la Seine, abandon des prairies au profit des cultures et peupleraies, délaissement des noues... Dans le cadre du projet, cinq sites de valorisation écologique ont été choisis. Objectifs : restaurer leur milieu d'origine de façon naturelle et protéger la faune et la flore locales. Concrètement, de quels milieux parle-t-on et quelles sont les mesures envisagées ?

- **Restauration d'un ancien bras mort naturel de la Seine** sur la commune de La Tombe à fort potentiel écologique, mais qui n'a plus été entretenu et s'est très fortement embroussaillé.

- **Reconversion de peupleraies et plantations en prairies alluviales ponctuées de mares**, le long de la Seine à La Tombe et le long de l'Auxence à Châtenay-sur-Seine.

- **Reconversion de peupleraies en vue de la restauration des marais para-tourbeux** de Bazoches-lès-Bray.

- **Préservation de boisements alluviaux naturels** abritant ponctuellement des espèces végétales rares et menacées (orme lisse, vigne sauvage) et création d'îlots de vieillissement favorables à la faune (insectes, oiseaux et chauves-souris cavernicoles), en particulier à La Tombe.

- **Réouvertures des friches situées le long de la Seine à La Tombe**, afin de reconstituer des mosaïques de pelouses sèches et des formations arbustives favorables pour la flore et la faune spécifiques de ces habitats.

- **Aménagement ponctuel des bras de Seine de Balloy et de Gravon** afin de restaurer de petites zones humides alluviales et recréer des frayères pour diverses espèces de poissons, dont le brochet.

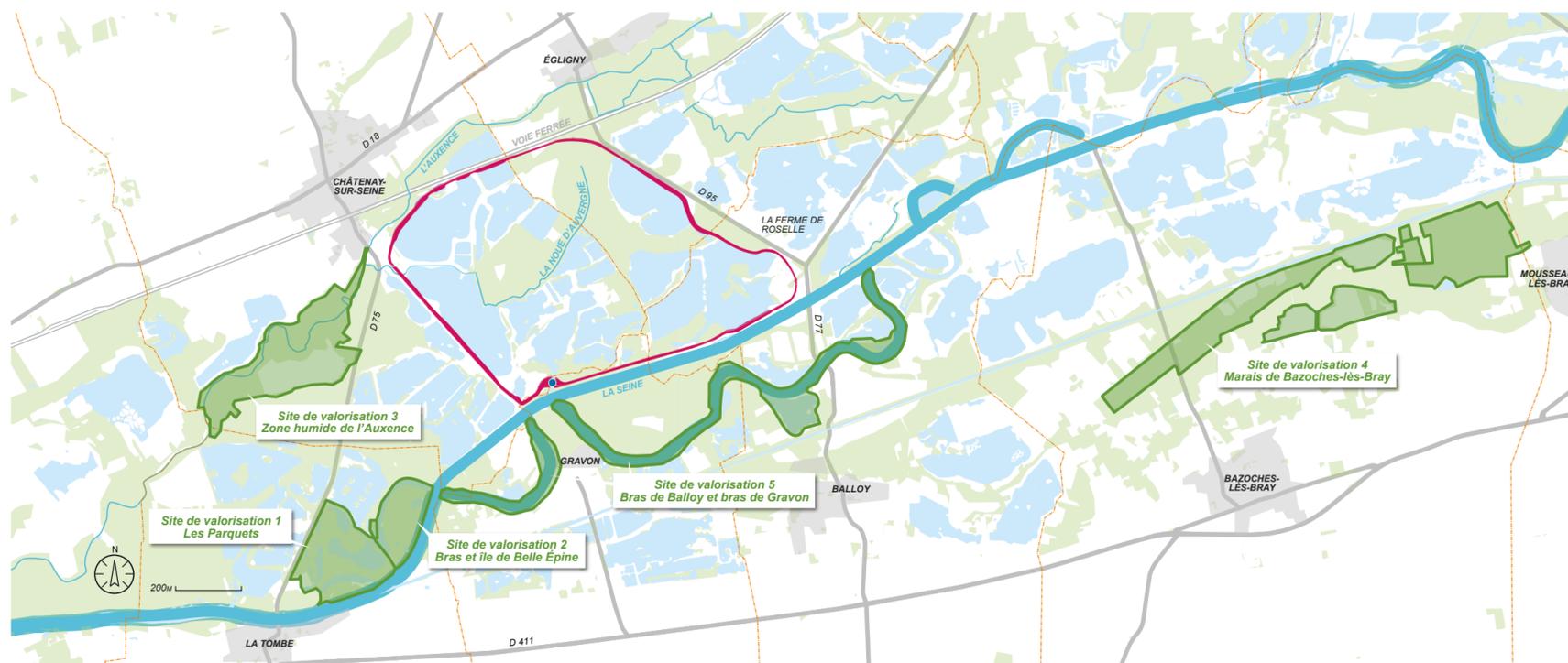
Les résultats de ces actions de restauration seront visibles à moyen ou long terme : dans moins de 5 ans pour les habitats dits pionniers (mares, berges), dans 5 à 10 ans pour les milieux ouverts plus matures (prairies, marais) et dans 30 à 50 ans pour les habitats boisés.



Dans la zone humide de l'Auxence (ci-dessus), les zones de peupleraies seront transformées en prairies et zones humides avec mares, comme à Moret-Loing-et-Orvanne, en Seine-et-Marne (ci-contre).

Légende

- Tracé des digues
- Station de pompage
- Sites de valorisation écologique
- Limites communales



LES ASSOCIATIONS S'EXPRIMENT



JEAN-PHILIPPE SIBLET, président de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL)

Quel a été le rôle de l'association dans la définition du projet de valorisation écologique ?

L'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing) a été impliquée dès l'origine dans la définition d'un projet de territoire adossé au projet des casiers. Cela s'est fait bien sûr sans remettre en cause l'indépendance de l'association par rapport au projet. L'ANVL a été présente lors des différentes réunions de présentation et de concertation et a fait part de son avis et de ses souhaits.

Comment les sites ont-ils été choisis ?

Il est important de préciser que les sites de valorisation écologique sont totalement décorrélés des mesures de compensation écologique. Celles-ci devront être mises en œuvre au moment de la réalisation du projet et sont encore en cours de définition. Concernant les sites de valorisation écologique, l'ANVL a proposé des sites dont elle connaissait l'intérêt écologique via des prospections menées au cours des 20 dernières années. Elle s'est attachée à collaborer avec les écologues, chargés des inventaires de terrain par l'EPTB Seine Grands Lacs, pour définir les sites susceptibles de faire l'objet d'une réhabilitation. Le choix des sites a reposé sur trois principaux critères : un intérêt écologique avec notamment la présence d'espèces rares et/ou menacées, des habitats naturels rares, la possibilité réelle de restauration. Un point important concerne la capacité de maîtrise foncière des terrains.

Que peut-on attendre de cette démarche de valorisation écologique ? Quels sont les effets attendus ?

La Bassée aval fait actuellement l'objet d'une lente, mais régulière, dégradation de ses potentialités écologiques pourtant très grandes. Ceci est dû, entre autres, à une conception obsolète de l'aménagement du territoire qui privilégie un usage non durable des sols au détriment d'intérêts collectifs supérieurs. Il est attendu de ces opérations de valorisation écologique un changement de sens de cette évolution. C'est ainsi, par exemple, que la restauration d'un ancien parc de loisirs, installé dans une zone de première importance pour de nombreuses espèces protégées, devrait permettre la pérennité de ces espèces et le retour de nombreuses autres. En tout état de cause, cette démarche est essentielle pour inscrire ce projet dans une réelle dynamique environnementale.